



HANDICAP : Quel soutien pour les proches ?

CAHIER D'ACTEURS

Septembre 2020

NOM DE LA STRUCTURE : CLIC ERDRE ET GESVRES, PAYS DE BLAIN

DATE D'ENVOI : 3/9/20

IMPORTANT : Avant de remplir ce cahier d'acteurs, nous vous remercions de bien vouloir consulter la notice disponible en ligne sur <https://participer.loire-atlantique.fr>



PRESENTATION DE LA STRUCTURE ET DE SES MISSIONS

Dans cette partie, vous pouvez aborder :

Une description de la structure, le profil des intervenants (fonctions, missions, formations), une description des modalités d'accompagnement (zone(s) géographique(s), niveau d'accompagnement, durée, fréquence, individuel ou collectif, gratuité ou non, lieu(x) d'intervention), les financements, les partenariats, etc.

Les Coordinatrices sont travailleurs sociaux,

Les missions d'accompagnement du CLIC se limitent au niveau 2 d'accueil de proximité gratuit :

-Informersur les droits et services disponibles

-Evaluer la situation de chacun et conseiller sur les demandes à effectuer auprès de la MDPH

-Aider les personnes à remplir leurs dossiers de demande auprès de la MDPH

-Informers les personnes de l'état d'avancement de leur dossier.

Ainsi un premier contact est établi par téléphone, mais également parfois sur les lieux de permanences, par le biais de la personne elle-même, ou une personne de son entourage ou par le relais d'un professionnel. L'interlocuteur recueille les premières informations relatives à la situation de la personne et sa demande, ce qui permet d'établir une **première évaluation** du contexte et de définir une réponse adaptée. Cette première approche peut déboucher sur une transmission **d'informations sur les droits et services disponibles**, puis des conseils, voir une orientation si nécessaire vers un interlocuteur ou un service adapté.

Delà un RDV en permanence peut se planifier pour de l'aide administrative : aide à la complétude du dossier MDPH et informer les usagers.

Formation : Nécessité d'une formation régulière sur le champ du handicap dispensée par la MDPH.

Zone d'intervention :

Pour la Communauté de Communes d'Erdre et Gesvres : Grandchamp des fontaines, Treillières, Sucé-sur-Erdre, Vigneux de Bretagne, Fay-de-Bretagne, Notre Dame des Landes, Casson, Héric, Nort-sur-Erdre, Les Touches, Petit-Mars, Saint-Mars du Désert.

Pour la Communauté de Communes du Pays de Blain : Blain, Bouvron, Le Gâvre et La Chevallerais.

Modalités d'accueil :

L'accueil téléphonique est réservé le matin et il est possible de rencontrer une coordinatrice sur rendez-vous au siège de la CCEG.

Horaires et jours d'accueil physique :

Sur rendez-vous à la Communauté de communes d'Erdre et Gesvres le lundi de 9h00 à 12h00.

Sur rendez-vous

- à Treillieres le lundi de 9h00 à 12h00
- à Nort sur Erdre le vendredi de 9h00 à 12h00
- à Blain le mardi de 9h00 à 12h00

Les permanences des personnes de plus de 60 ans sont désormais mutualisées avec les personnes en situation de handicap (tout âge confondu).

Des temps de permanences sont toujours possibles sur rendez-vous au sein des communes de résidences (Mairie, CCAS, salle municipale) des usagers en situation de handicap afin de leur faciliter l'accessibilité et la proximité.

La durée et la fréquence des RDV téléphoniques et en permanences ne peuvent pas se limiter à moins de 5 minutes si nous ne connaissons pas l'utilisateur.

La plupart des RDV vont au-delà de 15 minutes en durée d'échange et la fréquence est fonction des besoins de l'utilisateur.

Les personnes en situation de handicap ou les aidants expriment un besoin d'écoute et de soutien en proximité aussi il semble difficile d'écouter les RDV dans le respect des usagers.

Les CLIC n'ont pas été autorisés à aller vers les temps d'informations collectifs puisque ces derniers sont du niveau 3.

Le financement des CLIC dans le cadre de cette mission sont liés au CD 44 et l'EPCI complète les moyens à allouer pour permettre d'aller plus loin en termes de disponibilité et de continuité.

Ce service est gratuit pour l'utilisateur.

Les Coordinatrices du CLIC ont rencontré l'ensemble des acteurs du handicap au sein du territoire, puis sont allées vers les acteurs du territoire pour communiquer sur la nouvelle mission d'accueil des personnes en situation de handicap.

LES BESOINS ET ATTENTES DES AIDANT·E·S EN LOIRE-ATLANTIQUE

Dans cette partie, vous pouvez aborder et développer toutes les thématiques sur lesquelles les aidant·e·s auraient besoin de soutien :

Écoute, information/orientation, accompagnement administratif, liens avec la MDPH, reconnaissance/statut de l'aidant, santé de l'aidant, accompagnement vers un projet, connaissance de l'offre de service existante sur le territoire, mesures de protection, aide humaine, accueil en établissement, répit/relais, etc.

Thématiques pour lesquelles les aidants auraient besoin de soutien :

Aide aux aidants :

- Écoute, soutien,
- Demande de répit, de formation dans leur rôle d'aidant

Accompagnement individualisé :

- Avoir un interlocuteur identifié disponible,
- Accompagnement plus personnalisé et important, correspondant à un niveau 3 notamment les coordinations des acteurs.
- Accompagnement spécifique des situations complexes (MAIA pour les pers en situation de handicap)
- Accompagnement dans la mise en place, réajustement des aides à la suite de la réception de la notification,
- solutions de transports (problématique autour du transport notamment des enfants bénéficiant d'une ALD mais dont les sociétés d'ambulances refusent le transport car trop long et peu rentable)
- Solutions d'urgences face à une défaillance de l'aidant.
- intervenants à domicile formés dans la prise en charge des personnes en situation de handicap
- manque de place au sein des établissements notamment pour prévoir des hébergement temporaires ou accueil de jour
- pas de solutions adaptées à d'accueil en établissement pour les personnes en situations de handicap vieillissantes.

Offre de services manquants pour les adultes sur le territoire :

-Équité entre territoire des réponses aux besoins/zone blanche sur Erdre et Gesvres et Pays de Blain.

- Absence de SSA sur le territoire du CLIC Erdre et Gesvres et Du Pays de Blain, pas de SAMSAH directement implanté sur le territoire, ni de SAMSAH PHV, ni de SAVS PHV

Concrètement, ci-dessous la liste des établissements et services présents sur le territoire des 2 EPCI :

- 1 SAVS à BLAIN

- une MAS à GRANDCHAMPS DES FONTAINES

- 5 FDV sur les communes de : BLAIN, LE GAVRE, NORT SUR ERDRE, SUCE SUR ERDRE, LES TOUCHES proposant pour certains du temporaire et de l'accueil de jour.

- 1 FAH à BLAIN

- FAM à BOUVRON, LE GAVRE, SUCE SUR ERDRE, GRANDCHAMP DES FONTAINES proposant pour certains du temporaire et de l'accueil de jour.

- 1 ESAT à BLAIN

- pas d'EA

- CAP EMPLOI avec des permanences sur BLAIN

- 1 GEM sur NORT SUR ERDRE

Offre de services – de 20 ans :

- 1 SESSAD à BLAIN+ 1 SESSAD à NORT SUR ERDRE

- 1 ITEP à TREILLIERES

- 1 IME à BLAIN

Tout âge confondu pour l'accès aux droits :

-EDS à NORT SUR ERDRE et BLAIN

- CLIC Erdre et Gesvres et Pays de Blain

On remarque ainsi l'absence de services et structures d'aide aux aidants sur notre territoire.

Le manque de places est criant sur les établissements.

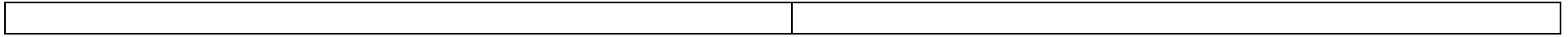
L'absence de réponse face au besoin de répit ou à l'accompagnement du cheminement des aidants sur la nécessité de prendre soins d'eux pour pouvoir prendre soins de leur proche est indéniable.

3 POINTS FORTS & 3 POINTS FAIBLES DU SOUTIEN AUX AIDANT-E-S EN LOIRE-ATLANTIQUE

Points forts

Points Faibles

<p>-Volonté de la MDPH de faire évoluer la situation</p>	<p>-Iniquité territoriale et donc manque de réponses face aux spécificités des handicaps</p>
<p>-Favoriser l'échange par la mise en place de groupe de travail</p>	<p>-zone blanche sur les structures d'accueil et de répit, services d'accompagnement</p>
<p>- Consultation des aidants prévue</p>	<p>- Absence de dispositifs d'urgence en cas de défaillance de l'aidant aussi bien en termes d'hébergement que de services de relais ou répit.</p>



LES PISTES D'AMELIORATION ENVISAGEES

Dans cette partie, vous pouvez aborder et développer les pistes d'amélioration en matière d'aide aux aidants, relatives à :

L'offre de service pour les aidants (selon le territoire, l'âge, le type de handicap, etc.), la communication et la diffusion de l'information, les modes d'intervention et d'accompagnement, les relations entre partenaires et leur complémentarité, les relations avec le Département, la MDPH, et les autres acteurs institutionnels (ARS, CAF, ...), etc.

Territoire d'Erdre et Gesvres, Pays de Blain nécessite :

Des structures moins de 20 ans et plus de 20 ans

Centre d'Accueil Familial Spécialisé (CAFS)

Unité d'Enseignement Externalisée Elémentaire (U3E)

Unité d'Enseignement Externalisée Lycée

Unité d'Enseignement Maternelle Autisme (UEMA)

Unité Spécifique d'Accueil et d'Hébergement (USAH)

Foyer d'accompagnement individualisé (FAI)

Foyer d'accueil et d'hébergement (FAH)

Foyer d'Accueil Médicalisé (FAM)

Habitat Inclusif sur les 2 EPCI

Logement Accompagné (LOGEAC) sur Erdre et Gesvres

Maison d'Accueil Spécialisé (MAS) sur BLAIN

Services d'accompagnement :

Service d'aide aux aidants sur le territoire

Equipe mobile de médicalisation

Plateforme Coordination et Orientation pour enfants – 7 ans (TND)

Service d'Education Spécialisée et de Soins à Domicile (SESSAD)

Service d'Accompagnement et de Soutien à la Parentalité (SASP) sur les 2 EPCI

Service d'Accompagnement à la Vie Sociale (SAVS) sur Erdre et Gesvres

Un travail sur la notion de transport des personnes en situation de handicap et de leurs aidants pour leur donner accès à ces établissements et services médico sociaux.